

GUYANE GOLD MINE

S.A.R.L au Capital de 10 000,00€

Demande de compléments Demande d'examen au cas par cas

*AEx Améthyste – Crique Korossibo
Secteur Korossibo, Mana*

Octobre 2025

Société Guyane Gold Mine

98 Rue des Bleuets

Résidence Beauregard

97354 Rémire-Montjoly

SIREN : 750644700

Responsable technique & Rédacteur :

Raphaël de MICELI – Ingénieur-Géologue

Mél. :

geologue.cuborguyane@gmail.com

Tel. 0694 25 09 61



Compléments demandés

Dans son courrier du 17 Octobre 2025, l'Autorité Environnementale adresse à la SAS Guyane Gold Mine une demande de compléments concernant la demande d'AEx Améthyste sur le secteur de Korossibo.

Cette demande concerne des précisions relatives :

- la localisation de la base-vie et la drop-zone qui seront construites pour la demande et indiquer leur surface et préciser si la base-vie sera équipée d'un système de traitement des eaux usées,
- la longueur de dérivation du cours d'eau,
- si après les franchissements les cours d'eau, les criques seront remises en état,
- les mesures mises en œuvre dans le cadre de l'exploitation d'anciennes baranques et d'une éventuelle remobilisation du mercure.

I Localisation de la base-vie et la drop-zone

La société mutualisera une base-vie de petite taille pour ses projets dans le secteur, à l'extérieur du périmètre, via une COT établie avec l'ONF. Elle secondera la base-vie principale COT MANA*099, à 3 km. Elle sera localisée stratégiquement pour desservir les différents projets en limitant les risques de braquage et le déplacement des engins, sur un point haut. La localisation choisie, afin de limiter les impacts environnementaux, est un lieu où un ancien campement illégal avait déjà été installé il y a une dizaine d'année. (cf. carte en page suivante)

II 2 DZ seront installées : une pour le ravitaillement, et une seconde au niveau de l'atelier pour le dépôt de matériel lourd Longueur de dérivation du cours d'eau

La dérivation du cours d'eau mesurera 3 500 m.

III Traversées de cours d'eau

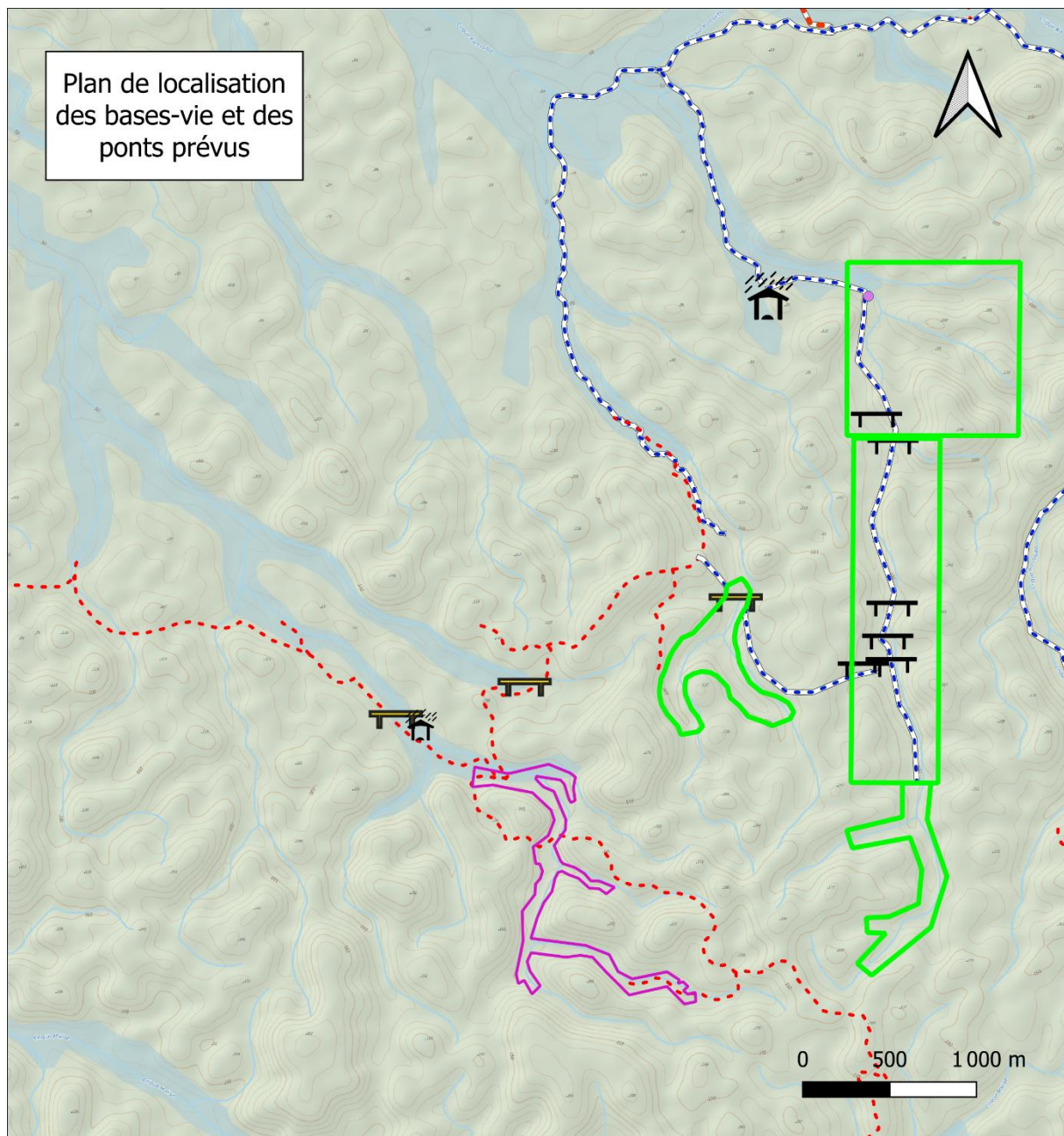
Des traversées de cours d'eau sont prévues pour le premier accès au site. Des ponts seront réalisés. Tout modification du cours d'eau amènera à sa remise en état. (cf. carte en page suivante)

IV Mesures de gestion d'anciennes baranques

Dans le cas de l'exploitation d'un ancien baranque (légal ou illégal), l'eau de surface sera utilisée dans le traitement du minerai en circuit fermé et non pas purgé dans la crique naturelle.

Un prélèvement sera réalisé en fond de baranque, notamment dans l'ancien puit de relevage (où les opérateurs illégaux placent le mercure) pour estimer la charge mercurielle résiduelle.

Selon les résultats obtenus, le minerai traité sera foisonné pour favoriser l'amalgamation et l'or ainsi capté par gravimétrie et mercuré sera envoyé pour traitement et démercuration à la SAAMP. Une analyse des rejets sera envoyée à l'Institut Pasteur pour documenter cette phase de travail et améliorer les process de récupération du mercure anthropique.



Légende

 Base-vie du projet

 Base-Vie CubOr

Ponts

 Pont actuel

 Pont futur

AEx GGM6 - Améthyste

 GGM6 - Améthyste

Layons

Pistes & Layons

 Chemin de Pelle

 Piste COG-TOG

 Layons / pistes anciennes ou clandestines

Carte 1 : Localisation des bases-vie